



Décret n° 93.1410 du 29 décembre 1993

Dossier d'Information du Public

Année 2021



TriNéo SAS

24, rue Henri Becquerel

93270 SEVRAN

Tél. : 01.41.52.23.10

Sommaire

Présentation de l'Installation	3
Faits marquants	8
Etude d'Impact	8
Nature, quantité et provenance des déchets	8
Analyses	12
Exercices d'urgences	13
ANNEXE 1– GLOSSAIRE	14
ANNEXE 2– RAPPORT D'ANALYSE	16

Présentation de l'Installation

Généralités

Le centre de tri, situé sur la commune de Sevrans, est une installation classée soumise à enregistrement pour les rubriques 2714-1 et 2716-1, et à déclaration pour la rubrique 2713-2.

Cette installation est régie par les arrêtés préfectoraux listés ci-dessous :

- Arrêté préfectoral d'autorisation n°07-0710 du 2 Mars 2007 relatif à l'exploitation d'un centre de tri de déchets ménagers issus d'une collecte sélective.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2011-2065 du 22 Août 2011 relatif à la mise à jour du classement des rubriques des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2014-2642 du 12 octobre 2014 relatif à l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2017-0066 du 6 janvier 2017 relatif à l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement par la société Trineo Ehol.

Le centre de tri de Sevrans est un centre de tri de collectes sélectives, appartenant au Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers regroupant, en 2021, 85 communes de 11 établissements publics territoriaux (EPT) sur les 12 qui constituent la métropole du Grand Paris, ainsi que de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La finalité du centre de tri est de séparer, par catégories, les déchets ménagers recyclables (papiers et emballages) collectés sélectivement par les collectivités adhérentes du Sycotom suite au geste de tri des habitants.

Le centre de tri a été mis en service le 1^{er} novembre 2008.

Son exploitation est confiée à la société TRINEO depuis le 1^{er} février 2014.

Le Sycotom a effectué une première modernisation du procédé de tri en 2014, afin d'augmenter la capacité de traitement et l'automatisation du tri, puis une seconde en 2016 afin de pouvoir traiter les déchets en ECT (extension des consignes de tri).

En 2017, le Sycotom a porté le projet d'optimisation de la ligne des refus, avec l'ajout d'un compacteur et de caissons de compaction.

Descriptif de l'installation et de l'activité du site

Le centre est installé sur un terrain de 11 320 m².

Il comporte 2 bâtiments :

- Un bâtiment administratif dédié aux bureaux, aux locaux du personnel et aux salles d'accueil du public¹
- Un bâtiment technique regroupant :
 - o un hall de réception des bennes et de stockage «amont» des déchets en attente de tri,
 - o un hall comprenant le procédé de tri, les équipements de conditionnement et la zone de stockage des produits triés en attente d'expédition,
 - o des locaux techniques (atelier, garage,...)

¹Accueil de groupes sur demande auprès du Sycotom ; organisation de journées portes ouvertes.

Les déchets traités sont exclusivement constitués de déchets ménagers collectés sélectivement apportés par les collectivités adhérentes du Syctom.

Les collectes sélectives qui sont acheminées au centre de tri sont désignées par le Syctom en fonction de la situation géographique des lieux de collectes et des garages de bennes de collecte d'une part, et des capacités des différents centres de tri du Syctom d'autre part.

Le bassin versant du centre de tri en 2021 est composé des communes d'Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Sevrans, Tremblay en France, Vaujours, Villepinte, Pavillons-sous-bois, Gagny, Noisy-le-Grand et Villemomble.

Par rapport à 2020, les communes de Dugny, Le Bourget et Drancy ont été orientées vers un autre centre de tri tandis qu'à l'inverse la commune d'Aulnay-sous-Bois a intégré le bassin versant du centre de tri de Sevrans.



Lorsqu'une baisse des apports de collecte est constatée, cela est compensé par des apports en provenance de centres de transfert, réceptionnés sur les créneaux à faible affluence.

Conformément aux consignes de tri données aux habitants, la collecte sélective est principalement composée de :

- Tous les papiers (JRM*),
- Tous les cartons (GDM*, EMR*, ELA *),
- Les emballages métalliques (conserves, barquettes, canettes, aérosols vides),
- Les bouteilles et flacons en plastiques,
- Tous les autres emballages plastiques (pots, barquettes, blisters et souples).

(*) Voir glossaire en annexe.

A l'arrivée des bennes de collecte, celles-ci sont pesées (présence d'un pont bascule en entrée et d'un pont bascule en sortie du centre), puis elles passent devant un détecteur de radioactivité, pour ensuite être déversées dans une loge de déchargement du hall de réception.

Un contrôle qualité est systématiquement effectué pour déclasser et isoler les collectes trop souillées pour être triées et recyclées. Celles-ci (moins de 0.33% des apports), sont considérées dans leur intégralité comme déchets déclassés.

Les déchets apportés comprennent également une proportion d'environ **35%** de produits non recyclables. Il s'agit essentiellement d'ordures ménagères qui sont mal triées par les usagers.

Description du procédé de tri :

Le procédé de tri du centre à Sevrans comporte 4 grandes étapes :

- Un pré-tri manuel, réalisé en cabine par des opérateurs (4 par équipe), permettant d'enlever du flux les gros refus ou les gros éléments valorisables (gros cartons, gros bidons, grands films plastiques, gros éléments en acier ou DEEE), susceptibles de gêner le reste du procédé ;
- Une séparation mécanique, réalisée par des cribles balistique et défineur (machine fonctionnant comme un tamis permettant de retirer les plus petits déchets appelés fines), permettant de séparer le flux de déchets par forme (corps plats contenant majoritairement des papiers/cartons et corps creux contenant majoritairement les plastiques et métaux) et par taille (élimination de la fraction fine inférieure à 60mm) ;
- Un tri automatique, réalisé par 5 machines de tri optique, un « overband » (aimant positionné au-dessus d'un tapis permettant de capter les déchets en acier), un séparateur à courants de Foucault (permettant de capter les emballages en aluminium) ;
- Un contrôle qualité de l'ensemble des flux, réalisé par 8 agents de tri par équipe, répartis sur 5 tables de tri différentes. Leur rôle est d'ôter du flux préalablement trié par les machines les indésirables de tri (orientés en refus) et les autres matières valorisables, qui sont alors renvoyées vers le process automatisé.

Le procédé de tri est piloté à partir d'une supervision informatisée permettant de régler à distance différents paramètres (vitesse du tapis d'alimentation, inclinaison du crible balistique permettant la séparation des corps plats et des corps creux, ...).

Performances :

Grâce aux modernisations successives, la capacité de traitement a été portée à 6t/h. Un taux de valorisation de 97% des déchets valorisables est attendu.

A l'issue du tri, les différentes matières sont conditionnées pour optimiser le stockage et le transport :

- Conditionnement en paquets pour les aciers ;
- Conditionnement en caisses grillagées pour les DEEE ;
- Conditionnement en vrac pour l'aluminium et les platinages ;
- Conditionnement en balles pour tous les autres matériaux valorisables ;
- Conditionnement en benne compactrice pour les refus.

Devenir des déchets triés

Chaque matériau est ensuite chargé dans les camions affrétés par les filières de reprise pour partir vers sa destination de recyclage, valorisation ou élimination :

Matériaux	Repreneurs et Destinations	Devenir
JRM (*)	Norske Skog, Golbey - 88	Journaux
Acier	ARCELORMITTAL Grande-Synthe, Dunkerque - 59	Acier
EMR* (codes déchets 1.05)	SUEZ – Principalement les papeteries Saica (Nogent-sur-Seine - 10 et Venizel - 02) et Ds-Smith (Saint-Étienne-du-Rouvray - 76)	Cartons d'emballage
EMR* (code déchets 5.02)	SUEZ – Principalement les papeteries Saica (Nogent-sur-Seine - 10 et Venizel - 02) et Ds-Smith (Saint-Étienne-du-Rouvray - 76)	Cartons d'emballage
Aluminium	REGAL-AFFIMET, Compiègne - 60	Aluminium (pièces pour automobiles)
Bouteilles, flacons, pots et barquettes en PET clair (Q7)*	Sita négoce - 78 Majoritairement en France (Limay - 78, Colmar - 68, Bayonne - 64) Ponctuellement, proche Europe (Italie)	PET : bouteilles ou applications textiles
Bouteilles, flacons, pots et barquettes en PET coloré (Q8)*	Sita négoce - 78 Majoritairement en France (Limay - 78, Colmar - 68, Bayonne - 64) Ponctuellement, proche Europe (Italie)	PET : bouteilles ou applications textiles
Bouteilles, flacons, pots et barquettes en P.E.H.D/PP/PS (mix PEPPPS)	PAPREC Usine MPB (Châlon/Saône - 71) Usines Vogt Plastic et Replano (Allemagne) Ponctuellement, Suisse, Italie et depuis 2020 Turquie	PEHD : objets courants PEHD / canalisations assainissement
GDM*	PAPREC - Saica (Nogent-sur-Seine -10 et Vénizel - 02)	Papiers / cartons
Plastiques souples	SUEZ - 51 Très majoritairement, usine Machaon (Châlon en Champagne - 51) Ponctuellement Belgique + Suisse	films en PEBD
Emballage pour Liquide Alimentaire (E.L.A.)*	LUCART Groupe - 88	Papiers d'hygiène
DEEE*	TRIADE - 95	Recyclages matières pour les éléments valorisables (plastiques, métaux, etc...), enfouissement pour les matières non valorisables
Platinage*	DERICHEBOURG - 92	Acier
Refus de tri *	UVE* du Sycotom à Saint-Ouen – 93 et Ivry/Seine - 94	Valorisation énergétique

(*) Voir glossaire en annexe.



Fonctionnement de l'installation :

Le site est ouvert de 6h30 à 21h30 du lundi au vendredi et de 7h00 à 15h00 le samedi pour la réception des collectes. Il est contrôlé et surveillé en continu par une société de gardiennage avec la présence systématique d'un gardien in situ.

Depuis septembre 2020, le tri est effectué du lundi au vendredi en 2 postes de 7h de travail effectif (jusqu'alors les postes étaient de 6h45 de tri effectif). Ce changement nous permet d'augmenter nos capacités de traitement en semaine et ainsi d'octroyer plus de temps pour la maintenance le week-end.

Le site employait, en 2021, 43 personnes permanentes.

Comme les années précédentes, nous avons axé l'année 2021 sur la fiabilisation des connaissances et le développement personnel de nos employés. En particulier, certains salariés ont pu évoluer vers de nouvelles fonctions : conducteur d'engins (2 employés en remplacement), agent de caractérisation (2 employés), avec une formation permanente auprès de nos agents de tri sur nos critères et exigences QSE.

Une revue documentaire et procédurale, démarrée en 2020, a été finalisée en 2021.

Amélioration du process du centre de tri en 2021 :

Suite à différents audits internes et visites sécurité, nous avons optimisé le process :

- Étanchéisation du process par l'ajout de nouvelles bavettes pour réduire la pollution des flux triés,
- Ajout de goulottes pour récupération des fines et alimentation des alvéoles de tri.
- Ajout de barrières immatérielles afin de protéger et sécuriser les alvéoles de tri,
- Renforcement de la protection de la structure.

Et pour améliorer la disponibilité de la chaîne de tri :

- Ajout de caméras permettant l'identification des bourrages, l'analyse et les interventions sur les équipements critiques.
- Revue des indicateurs de maintenance en partenariat avec le Sycotm. Ceci nous a permis d'effectuer des analyses plus précises sur notre performance.

Certification ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018

- La société TriNéo est triple certifiée Qualité, Environnement et sécurité (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001) via une certification régionale. Ces certifications ont été maintenues en Novembre 2021, pour le site de Sevran, suite à un audit de surveillance (fait tous les ans).

Faits marquants

- **Dépassement de la capacité annuelle autorisée par l'arrêté préfectoral**

Suite à l'incendie de son centre de tri de Sarcelles en novembre 2020, le Sigidurs a confié au Sycotom le tri d'une partie de ses collectes sélectives. Pour cela, nous avons mis en place une équipe de nuit dédiée au tri de ces apports supplémentaires exceptionnels. Cette opération s'est terminée le 31 mars 2021. Ces apports externes exceptionnels ont provoqué un dépassement d'environ 8% de la capacité annuelle autorisée de 20 000 tonnes. La DRIEAT a été informée par courrier.

- **Renforcement du système incendie sur le stock amont**

Le Sycotom a entamé le renforcement de la protection incendie du hall du stock amont par l'ajout de canons à eau et d'un système de déluge sur la trémie d'alimentation. L'installation a commencé en décembre 2021 et a été finalisée en mai 2022.

Etude d'Impact

L'étude d'impact et ses mises à jour sont disponibles sur simple demande.

Nature, quantité et provenance des déchets

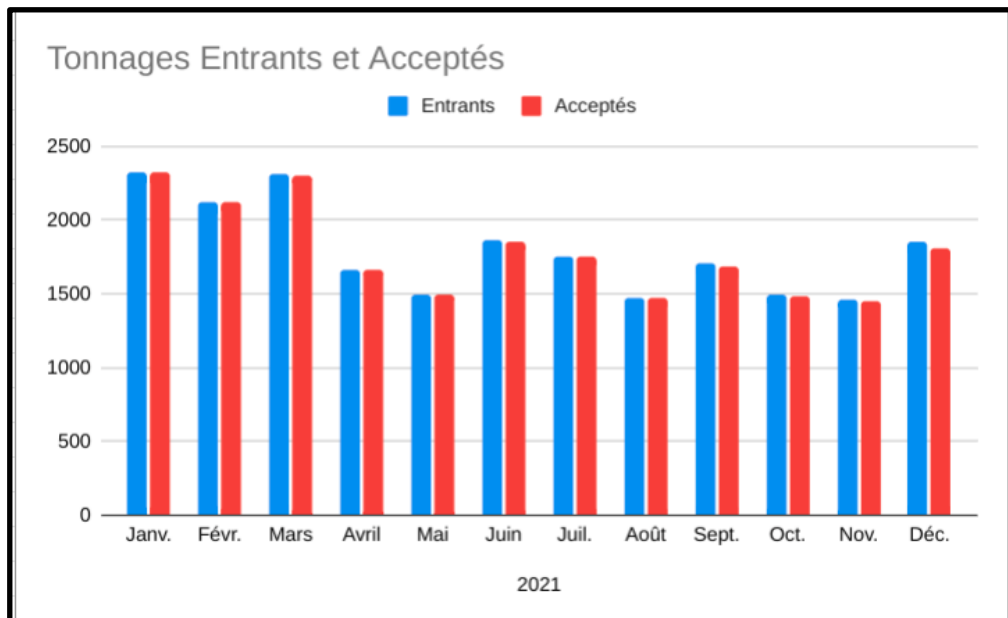
- **Quantité de déchets entrants**

En 2021, le centre de tri a reçu 21 533 tonnes de collectes sélectives multi matériaux, dont 66 tonnes ont été déclassées (c'est-à-dire qu'elles ont été traitées en tant qu'ordures ménagères car leur mauvaise qualité ne permettait pas leur tri sur la chaîne).

Cette augmentation des déclassements par rapport aux années précédentes est due à un renforcement du contrôle qualité des apports les mercredis et jeudis (journées de fortes affluences)

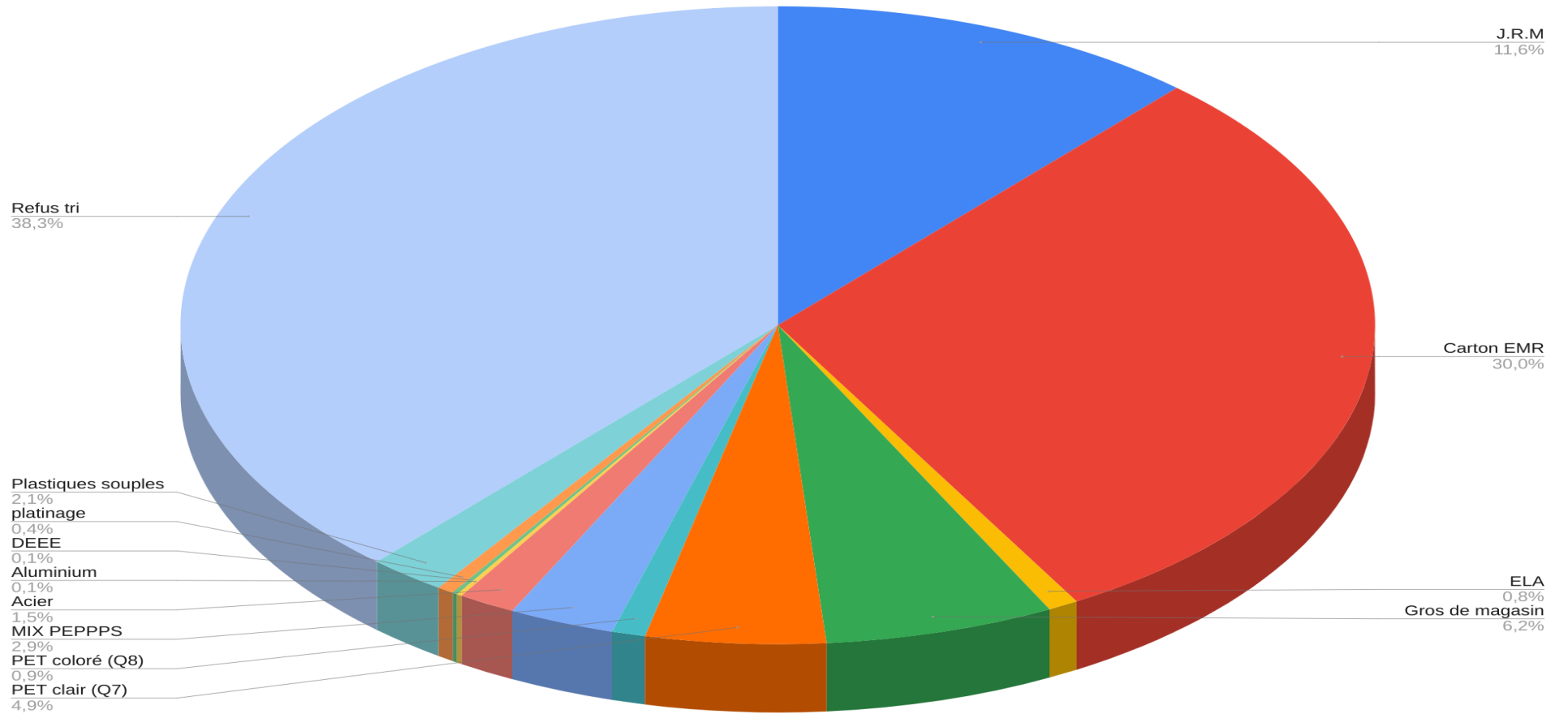
2021	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrants	2 319.4	2 124.7	2 313.5	1 662.7	1 495.1	1 862.6	1 753	1 476.2	1 705.2	1 499.2	1 465.9	1 855.5	21 533
Acceptés	2 319.4	2 124.7	2 306.7	1 662.7	1 495.1	1 855.3	1 753	1 476.2	1 688.2	1 482.9	1 452.7	1 850.1	21 467
Déclassés	0	0	6,8	0	0	7,3	0	0	17	16,3	13,2	5,4	66

Réception des collectes (en tonnes) CS 2021



- Quantité de déchets évacués en tonnes

Matières	Tonnes
Journaux Revues Magazines	2 362
Carton EMR	6 092
ELA	167
Gros de magasin	1 261
PET clair (Q7)	988
PET coloré (Q8)	184
MIX PEPPPS	580
Acier	314
Aluminium	29
DEEE	29
Platinage	90
Plastiques souples	426
Refus de tri (incluant les fines mais pas les déchets déclassés)	7 770
TOTAL	20 292



- **Synthèse des consommations électriques**

Mois	Puissance active (kWh)
Janvier 2021	187 067
Février 2021	159 349
Mars 2021	145 010
Avril 2021	129 574
Mai 2021	117 544
Juin 2021	110 119
Juillet 2021	106 691
Août 2021	103 908
Septembre 2021	99 969
Octobre 2021	129 659
Novembre 2021	132 899
Décembre 2021	158 360
TOTAL 2021	1 580 149

En 2021, nous constatons une hausse de la consommation par rapport à 2020 (consommation de 1 172 331 kWh). Elle est essentiellement liée à la fermeture du centre pendant la période du 1er confinement 2020 et au fonctionnement du centre la nuit sur le premier trimestre 2021.

- **Synthèse des consommations d'eau**

Consommation globale eau de ville : 1 212 m³ (sanitaire, arrosage) pour l'année 2021.

La hausse constatée entre 2020 (consommation de 470 m³) et 2021, de presque 158%, s'explique par une fuite sur le réseau d'eau de ville détectée durant la période estivale. Une recherche sur le réseau et des réparations ont été effectuées en août 2021.

- **Synthèse des Déchets générés sur le site**

Les déchets liés à la maintenance des installations sont récupérés par les services de maintenance et traités en sous-traitance. Le pompage des deux séparateurs hydrocarbures a été réalisé le 31/03/2021 et l'entretien de l'installation de traitement des eaux pluviales le 21/05/2021.

Analyses

Contrôle des eaux de rejet du site :

Nous avons effectué un contrôle des eaux de rejet du site le 13 janvier 2021 (Cf annexe 2). Les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral.

Arrêté d'autorisation préfectoral article 4.3.8	Valeurs seuil de l'AP	Résultats	Unités
Température	<30°C	17,2	°C
pH	Entre 5,5 et 8,5	7	pH
Couleur : modification de la coloration du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange	<100 mgPt/l	16	mg Pt/l
Matières en suspension (M.E.S.)	<35 mg/l	2.3	mg/l
Demande Biologique en Oxygène (D.B.O.5)	<25 mg/l	< 3	mg O ₂ /l
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	<125 mg/l	7,91	mg O ₂ /l
Azote Kjeldhal	<30 mg/l	< 0,5	mg N/l
Phosphore total	<2 mg/l	<0,1	mg P/l
Hydrocarbures totaux	<10 mg/l	<0,1	mg/l
Argent		<0,01	mg/l
Chrome		<0,001	mg/l
Cuivre		0,0035	mg/l
Fer		0,06	mg/l
Mercure		<0,0005	mg/l
Nickel		<0,01	mg/l
Plomb		0,001	mg/l
Titane		<0,01	mg/l
Zinc		0,049	mg/l
Total Métaux Lourds*	<15mg/l	<0,15	mg/l

(*) Total métaux lourds = Ag + Cr + Cu + Fe + Hg + Ni + Pb + Ti + Zn



Contrôle du portique radioactivité

La vérification périodique obligatoire du portique de radioactivité est annuelle et a été réalisée le 17.06.2021. Il n'y a pas eu de déclenchements sur l'année 2021.

Exercices d'urgences

Nous avons réalisé 4 exercices d'urgences sur l'année 2021 :

- Evacuations incendies : les 14/01/21 et 09/08/21
- Test épandage (test de la réactivité du personnel si apparition d'une fuite hydraulique) : le 02/04/21
- Test radioactivité (test de connaissance et simulation d'une détection radioactive) : le 30/12/21

Ces exercices nous permettent de maintenir les connaissances du personnel sur les procédures à appliquer.

Dans notre revue documentaire HQSE, une refonte des fiches reflexes (mode opératoire sur les capacités à réagir) a été faite en 2021. Cette démarche est en déclinaison de notre politique d'entreprise sur la sécurité de nos collaborateurs et des tiers : préserver la santé et la sécurité avec une priorité absolue de garantir un environnement de travail exempt de danger, en assurant une implication et une exemplarité totales de chacun.

ANNEXE 1– GLOSSAIRE

- **Apport volontaire** : mode de collecte qui permet aux habitants d’apporter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c’est souvent le cas de la collecte du verre).
- **Collecte sélective** : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, papiers, verre).
- **DEEE** : déchets d’équipements électriques ou électroniques (jouets électroniques, appareils ménagers : sèche-cheveux, téléphone, grille-pain, etc....)
- **DRIEAT** : Direction régionale et interdépartementale de l’environnement, de l’aménagement et des transports
- **ELA** : Emballages pour Liquides Alimentaires: briques alimentaires et autres emballages complexes en carton (sorte 5.03 selon la norme EN 643).
- **EMR** : Emballages Ménagers Récupérés: tous types d’emballages en cartons et cartonnettes (sorte 1.05 et 5.02 selon la norme EN 643).
- **Encombrants ou monstres** : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (électroménager, meubles)
- **Fines** : éléments de taille inférieure à 65 mm et considérés comme non valorisables.
- **GDM** : Gros De Magasin: mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant moins de 40% de journaux et illustrés (sorte 1.02 selon la norme EN 643).
- **Indésirables (ou refus)** : Corps étrangers au matériau à recycler, nuisibles au bon déroulement de la valorisation
- **ISDND** : Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux est un centre où l’on stocke les déchets ultimes comme par exemple les refus de tri.
- **Installations classées** : installations qui peuvent être sources de dangers ou de pollutions et dont l’exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à enregistrement, à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique.
- **JRM** : ensemble des papiers (brochures, illustrés, catalogues, imprimés, journaux, annuaires, horaires lus ou usagés, avec ou sans agrafe, exempts de couvertures rigides...) (catégorie 1.11 selon la norme EN 643).

- **MIX PEPPS** : ensemble des déchets d'emballages constitués de polyéthylène (PE), polypropylène (PP) ou polystyrène (PS). Ces trois types de plastiques peuvent être repris en mélange par un repreneur qui en assure la séparation en tête de son installation. Ces types de plastiques correspondent généralement à des bouteilles et flacons opaques (bouteilles de lait, bidons de lessive...), à des pots et barquettes opaques de produits laitiers (yaourts, beurre.).
- **PEBD** (Polyéthylène basse Densité) : matière plastique utilisée pour les films et housses.
- **PEHD** (Polyéthylène Haute Densité) : Matière plastique opaque utilisée pour la fabrication de bouteilles de lait, flacons de lessive, d'adoucissant...
- **PET** (Polyéthylène Téréphtalate) **clair** : Matière plastique transparente et bleutée utilisée pour la fabrication de pots, barquettes, bouteilles d'eau, de boissons gazeuses, de vin, d'huile...
- **PET** (Polyéthylène Téréphtalate) **foncé** : Matière plastique colorée (hors bleutée) utilisée pour la fabrication de pots, barquettes, bouteilles d'eau, de boissons gazeuses, de vin, d'huile...
- **Platinage** : mélange de déchets métalliques divers (hors déchets d'équipements électriques ou électroniques), arrivant par erreur dans le centre de tri mais faisant l'objet d'une séparation au pré-tri en vue de leur valorisation (ex : cintres, casseroles, barres métalliques...)
- **Pots et Barquettes** : Par simplification, tous les emballages en plastique rigide autres que les bouteilles et flacons (pots, barquettes, blisters...). Ces emballages ont été introduits par la consigne de tri élargie.
- **Refus de tri (indésirables)** : dans le centre de tri, emballages trop souillés ou matériaux non récupérables pour le recyclage, ainsi que les fines. Ils sont extraits par les trieurs pour ne pas polluer les matériaux envoyés vers les filières de recyclage.
- **UVE (unité de valorisation énergétique)** : installation de traitement des déchets par brulage, permettant de produire, notamment, de l'électricité et/ou de la chaleur.

ANNEXE 2- RAPPORT D'ANALYSE



EUROFINS HYDROLOGIE ILE DE FRANCE SAS

TRINEO
Frédéric FONTANA
24, Rue Henri Becquerel
93270 SEVRAN
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-21-IV-004920-01 Version du : 26/01/2021 Page 1/3
Dossier N° : 21V000963 Date de réception : 14/01/2021

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de rejet / Eau résiduaire	Eau pluviale	(103) (voir note ci-dessous)

(103) DBO5 : échantillons congelés.

N° ech 21V000963-001 | Version AR-21-IV-004920-01(26/01/2021) | Votre ref. Eau pluviale Page 2/3

Date de prélèvement (1)	13/01/2021 12:00	Préleveur (1)	Prélevé par vos soins
Date de réception	14/01/2021 11:00	Température de l'air de l'enceinte	7°C
Début d'analyse	14/01/2021 19:44		

ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

	Résultat	Unité
IV590 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Potentiométrie - NF EN ISO 10523		
Température de mesure du pH	17.2	°C
pH	7.0	Unités pH
IV017 : Couleur apparente Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7887 (T 90-034)	16	mg Pt/l
IVKPK : Couleur vraie Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Spectrophotométrie (UVVIS) [Après filtration] - NF EN ISO 7887 (T 90-034)	16	mg Pt/l
IV04A : Demande chimique en oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Méthode à petite échelle en tube fermé - ISO 15705	7.91	mg O2/l
IV463 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Electrochimie - NF EN ISO 9815-1	<3.00	mg/l
IV673 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU /47] - NF EN 872	2.30	mg/l
IV058 : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Titrimétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25983	<0.50	mg N/l
IV05X : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Spectrométrie UV / Visible (Colorimétrie automatisée) - Méthode interne	<0.100	mg P/l
IVFIL : Filtration 0.45 µm Prestation réalisée par nos soins Filtration -		

METAUX

	Résultat	Unité
LS40T : Injection ICPI/AES Métaux Totaux Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -	-	
LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	Fait	
LS427 : Argent (Ag) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICPIAES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	<0.01	mg/l
LS439 : Fer (Fe) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICPIAES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.05	mg/l
LS444 : Nickel (Ni) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICPIAES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	<0.01	mg/l
LS456 : Titane (Ti) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICPIAES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	<0.01	mg/l
LS574 : Mercure (Hg) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA/ vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	<0.5	µg/l
LS501 : Chrome (Cr) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICPMS - NF EN ISO 17294-2	<1.00	µg/l

 Eurofins Hydrologie Ile de France SAS
 9, avenue de Laporte - Les Ulis
 F-91978 Courtaboeuf Cedex

 tél +33 1 69 10 88 88
 fax +33 1 69 10 60 49

www.eurofins.fr/env

 SAS au capital de 700 000 €
 RCS EVRY 505 030 841
 TVA FR 65 505 030 841
 APE 7120B

 Accréditation
 ESSAIS 1-2024
 Site des Ulis
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr


METAUX		Résultat	Unité
LS503 : Cuivre (Cu) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1)		3.5	µg/l
ICPMS - NF EN ISO 17294-2			
LS526 : Plomb (Pb) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1)		<1.00	µg/l
ICPMS - NF EN ISO 17294-2			
LS546 : Zinc (Zn) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1)		49	µg/l
ICPMS - NF EN ISO 17294-2			
LS40S : Injection ICP/MS Métaux Totaux Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1)		-	
Injection ICP -			
MICROPOLLUANTS		Résultat	Unité
IX578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Mœxville) *		<0.1	mg/l
NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS (Extraction Liquide / Liquide) - NF EN ISO 9377-2			



Aude Durand
Coord. Projets Cits Labo Prox

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'accréditation disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Eurofins Hydrologie Ile de France SAS
5, avenue de Laponie - Les Ulis
F-91978 Courtaboeuf Cedex

tél +33 1 69 10 88 88
fax +33 1 69 10 60 49

www.eurofins.fr/iev

SAS au capital de 700 000 €
RCS EVRY 505 030 841
TVA FR 65 505 030 841
APE 7120B

Accréditation
ESSAIS 1-2024
Site des Ulis
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

